



SAS au capital de 2.510 €
Commissaire aux comptes inscrit
auprès de la Cour d'Appel de Colmar
N° SIRET : 518 665 930 00013

A2MICILE NIORT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.000,00 €
Siège social : 215, Route d'Aiffres
79000 NIORT
RCS de NIORT : 489 369 801

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« A2MICILE NIORT »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 26 novembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Il ressort de cette analyse que notre appréciation s'est basée en tenant compte :

- Des derniers comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité ;
- Des déclarations de la gérance concernant l'absence de contrôles fiscaux et/ou sociaux au cours des trois derniers exercices ;
- Des déclarations de la gérance sur l'état actuel d'activité de la Société.

Le patrimoine de la Société se décomposant comme ci-après, d'après les éléments transmis et arrêtés au 31 décembre 2024 :

- A l'actif du bilan :
 - Des immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 1.400 €, totalement amorties ;
 - Des immobilisations corporelles pour une valeur nette de 12.954 € ;
 - Des immobilisations financières pour une valeur nette de 2.240 € ;
 - Des créances dont 147.971 € de créances clients et comptes rattachés et 1.392 € d'autres créances ;
 - Des valeurs mobilières de placement pour 15.000 € ;
 - Des disponibilités pour 146.936 € ;
 - Des charges constatées d'avance pour 1.808 €.

— Au passif du bilan :

- Du capital social de 2.000 €, dont l'intégralité a été versé et libéré ;
- D'une réserve légale entièrement dotée, soit à concurrence de 200 € ;
- D'un report à nouveau créditeur de 834 € ;
- D'un résultat d'exercice bénéficiaire de 128.142 €.

Soit des capitaux propres, avant affectation du résultat, positifs de 131.177 €.

- Des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 10.227 € ;
- Des dettes fiscales et sociales pour 172.597 € ;
- Des autres dettes pour 14.300 €.

Soit un total de dettes s'élevant à 197.124 € contre un montant de 159.333 € au 31/12/2023.

Le résultat de la Société se détaillant comme ci-après, d'après les éléments transmis et arrêtés au 31 décembre 2024 :

— Au titre des produits :

- Des productions vendues de Services pour 1.224.230 € contre un montant de 1.064.013 € l'exercice précédent, soit une hausse par rapport à l'exercice précédent de 160.217 € ;
- Des reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges pour 3.862 € ;
- Des autres produits pour 205 €.

Soit un total de produits d'exploitation de 1.228.298 € contre un montant de 1.066.896 € l'exercice précédent, soit une hausse de 161.402 €.

— Au titre des charges :

- Des autres achats et charges externes pour 137.675 € ;
- Des impôts, taxes et versements assimilés pour 18.437 € ;
- Des salaires et charges sociales du personnel pour 892.889 € ;
- Des dotations aux amortissements sur immobilisations pour 2.430 € ;
- Des dotations aux dépréciations sur actif circulant pour 5.428 € ;
- Des autres charges pour 58 €.

Soit un total de charges d'exploitation de 1.056.917 €, contre un montant de 945.489 € l'exercice précédent, soit une hausse de 111.429 €.

Il en ressort un résultat d'exploitation bénéficiaire de 171.380 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 121.408 €.

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices s'élevant à 43.238 €, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ressort bénéficiaire de 128.142 € contre un résultat bénéficiaire de 91.123 € l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 18/03/2025.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Les disponibilités ont augmenté entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024, passant de 79.872 € à 146.936 €.

Les comptes annuels clos le 31/12/2024 révèlent que le chiffre d'affaires a augmenté par rapport à celui constaté lors de l'exercice clos le 31/12/2023 passant de 1.064.013 € au 31/12/2023 à 1.224.230 € au 31/12/2024.

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ressort bénéficiaire de 128.142 € contre un bénéfice de 91.123 € l'exercice précédent.

Les capitaux propres au 31/12/2024 ressortent excédentaires et s'élèvent à 131.177 € avant l'affectation du résultat.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 128.142 €, augmenté du report à nouveau s'élevant à 834 €, soit un montant total de 128.977 €, a été approuvé par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 18/03/2025 et a été distribué à hauteur de 128.000 € et affecté en report à nouveau à hauteur de 977 €.

Suite à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024, les capitaux propres s'élèvent à 3.177 € pour un capital social s'élevant à 2.000 €.

En conséquence des éléments mentionnés ci-dessus, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'autres observations particulières concernant la situation de la société.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers accordés.

Sur la base de nos travaux et en conséquence des éléments mentionnés ci-avant, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Schiltigheim,
Le 30/06/2025

Pour la société WEISS ET ASSOCIES AUDIT
Marc-Antoine WEISS
Commissaire à la transformation

